



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05 AVR. 2018

Dossier complet le :

10 AVR. 2018

N° d'enregistrement :

F2018-3560

1. Intitulé du projet

Réalisation de 4 bassins de pollution, dont 1 bassin de 1450 m³ sur la place à côté de la Mairie de Villerupt et 3 bassins à Audun-le-Tiche (un de 1000 m³ sous un parking, 1 de 250 m³ sous un espace vert dans un carrefour et un de 900 m³ en amont de la station d'épuration).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIVOM de l'Alzette

Nom, prénom et qualité de la personne

Eric Jacquin

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 4 5 7 0 0 7 3 7 0 0 0 2 7

Forme juridique SIVOM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n° 24a	Bassin en amont de la STEP soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2120, déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier supérieur à 600 kg de DBO5) et autres bassins dans la catégorie déclaration de la même nomenclature (> 12 kg de DBO5).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la mise en place de 4 bassins de pollution, dont 1 bassin de 1450 m³ sur la place à côté de la Mairie de Villerupt et 3 bassins à Audun-le-Tiche (un de 1000 m³ sous un parking situé Avenue de la Fonderie, 1 de 250 m³ sous un espace vert dans le carrefour rue de l'Alzette / Avenue Paul Roef et un de 900 m³ en amont de la station d'épuration).

Les emplacements des bassins ont été choisis en concertation avec les communes, en fonction des résultats d'une modélisation réalisée dans le cadre d'une "temps de pluie", en fonction du foncier disponible et dans l'optique de limiter le nombre de sites de stockage et les ouvrages. Ils sont essentiellement situés en milieu urbain et auront des surverses vers l'Alzette canalisée ou à ciel ouvert (pour le bassin en amont de la station d'épuration), sachant qu'il existe déjà des déversoirs d'orage au niveau des bassins projetés qui auront pour but d'améliorer l'état du milieu naturel en temps de pluie.

4.2 Objectifs du projet

Les bassins de pollution doivent être mis en place, dans le cadre de l'arrêté de la station d'épuration du SIVOM de l'Alzette. Ils ont pour rôle d'améliorer l'état du milieu en stockant provisoirement les eaux de rinçage du réseau unitaire en temps de pluie avant traitement à la station d'épuration

Ils ont été modélisés et étudiés dans le cadre d'une étude temps de pluie effectuée en 2012, selon la méthode de déclassement du milieu naturel de l'Agence de l'eau. Un volume global de stockage de 3600 m³ (calculé sur le paramètre Pt) a été retenu en concertation avec les services de l'AERM et de la DDT, pour limiter la pollution excessive du milieu, en l'occurrence l'Alzette, par les eaux de pluie en provenance du réseau unitaire.

Le SIVOM de l'Alzette souhaite entrer en phase opérationnelle et engager la mission de Maîtrise d'œuvre pour un démarrage prévisionnel des travaux en 2020.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les bassins de pollution seront réalisés en plusieurs phases de travaux à définir (sur une durée de 3 à 4 ans).

Les travaux consisteront en :

- Les installations / replis de chantiers ;
- La réalisation de sondages ;
- La réalisation de terrassements ;
- La création de déversoirs d'orage ;
- La pose de nouvelles conduites d'assainissement (unitaire, trop-plein...) ;
- Le dévoisement de réseaux divers dans l'emprise des ouvrages ;
- La réalisation des ouvrages en béton circulaires ou rectangulaires selon la configuration ;
- La réalisation de travaux de maçonnerie ;
- La mise en place d'équipements électromécaniques (postes de refoulement, systèmes de lavage des ouvrages, des trappes d'accès, des échelles, éventuellement des systèmes de traitement des H₂S...)
- Le renforcement de certains réseaux, postes de refoulement existants ;
- La réalisation de contrôles sur les travaux ;
- La remise en état des terrains...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les bassins de pollution seront remplis par les premiers flots de rinçage du réseau unitaire en cas de pluie. Le remplissage sera régulé grâce à des déversoirs d'orage situés en amont voire dans les bassins. Une fois remplis et en cas de pluie importante, ils pourront déborder vers le milieu naturel, canalisé ou à ciel ouvert, les eaux passant au trop-plein seront relativement diluées.

Une fois l'événement pluvieux passé et les débits dans les réseaux suffisamment réduits, les ouvrages pourront être vidangés (gravitairement ou en refoulement) vers le réseau du SIVOM de l'Alzette en direction de la station d'épuration, afin d'y traiter les effluents stockés provisoirement.

Les vidanges seront également conditionnées par la capacité de la station d'épuration. On considère généralement une durée de 24 heures de vidange.

Les ouvrages seront au maximum auto-nettoyant avec des pentes d'écoulement importantes. Des systèmes de lavage économes en eau (utilisant les effluents stockés) seront mis en place comme des augets basculants ou encore des systèmes de lavage par vague déferlante. Le SIVOM de l'Alzette a l'habitude d'entretenir ce type d'ouvrage, gérant le réseau et la station d'épuration de 5 communes majoritairement en régie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet serait soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume du bassin de Villerupt (à côté de la Mairie)	1450 m3
Volume du bassin rue de l'Alzette à Audun-le-Tiche	250 m3
Volume du bassin rue de la Fonderie à Audun-le-Tiche	1000 m3
Volume du bassin ren amont de la station d'épuration à Audun-le-Tiche	900 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

- Bassin sur un terrain de pétanque à côté de la Mairie de Villerupt (lat : 49° 28'15.2"N, long : 5°55'44.51"E)
- Bassin de pollution rue de l'Alzette à Audun-le-Tiche (lat : 49°28'4.62"N, long : 5°57'16.46"E)
- Bassin de pollution rue de la Fonderie à Audun-le-Tiche (lat : 49° 28'19.03"N, long : 5°57'20.41"E)
- Bassin de pollution en amont de la STEP à Audun-le-Tiche (lat : 49° 28'55.3"N, long : 5°57'39.76"E)

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- NOM_ZH : ZH2_214 - Source : CARMEN - Bassin de pollution en amont de la STEP concerné mais impact à priori très faible voire négligeable (ouvrage d'environ 1500 m ² d'emprise dans de la friche le long d'une route d'accès)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Terrassements avec évacuation des déblais en décharge pour mettre en place les ouvrages. Valorisation si possible. - Remblaiement en matériaux d'apport locaux et réutilisation des matériaux de déblais pouvant l'être dans les règles de l'art.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Bassin de pollution en amont de la STEP concerné mais impact à priori très faible (ouvrage d'environ 1500 m ² d'emprise dans de la friche et le long d'une route d'accès)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Risque éventuel de remontée de nappe pendant les travaux à gérer avec des techniques spécifiques (rabattement, palplanches...). Des études géotechniques ont déjà été réalisées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- Eaux usées et H2S à gérer dans le cadre des travaux mais habituels pour des travaux d'assainissement.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Parking de la rue de la Fonderie à Audun-le-Tiche condamné le temps des travaux - Immobilisation de la place à côté de la Mairie de Villerupt le temps des travaux également - Travaux partiellement en circulation alternée
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- Bruit pendant les travaux - Nuisances classiques à atténuer par les entreprises

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets dans le cadre des travaux ("habituels") à atténuer par les entreprises.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Trop-pleins des ouvrages dans le milieu mais effluents dilués sachant que les bassins ont pour but de stocker les premiers flots de rinçage au lieu de les renvoyer au milieu naturel comme c'est le cas aujourd'hui. - Amélioration de l'existant avec diminution de l'impact sur le milieu en temps de pluie.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises devront gérer des eaux pluviales et des eaux usées dans le cadre des travaux (pompage...). - Les bassins stockeront provisoirement des eaux avant vidange et traitement à la station d'épuration.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets de chantier non dangereux (tri, évacuation, recyclage...); - Le SIVOM devra gérer et traiter les futurs déchets produits au sein des bassins et de leurs équipements, dans le cadre de leur exploitation (sachant qu'il gère déjà les réseaux et la station d'épuration). Ces opérations participeront à l'amélioration de l'état du milieu naturel.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Les bassins de pollution permettront d'améliorer la qualité de l'Alzette, ruisseau poursuivant son cours au Luxembourg, en réduisant l'impact du réseau unitaire en temps de pluie.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard, du formulaire rempli, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Les bassins de pollution permettront d'améliorer la qualité de l'Alzette, ruisseau poursuivant son cours au Luxembourg, en réduisant l'impact du réseau unitaire en temps de pluie (stockage provisoire des effluents de rinçage en vue d'un traitement à la station d'épuration) et ils relèvent du domaine de compétences du syndicat ;
- Les travaux exécutés relèveront de travaux d'assainissement et de génie-civil classiques, essentiellement en milieu urbain. Les entreprises devront prendre les précautions nécessaires pour réduire les nuisances aux riverains.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Audun-le-Tiche

le, 23/03/2018

Signature

le Président
Eric JACQUIN



